

Sécurité routière : les radars embarqués seront privatisés dès 2017



A partir de janvier prochain, la conduite des voitures banalisées équipées d'un radar embarqué sera confiée à une société privée.

C'est une promesse de Manuel Valls. Dès janvier prochain, la conduite des voitures banalisées équipées d'un radar embarqué devrait être confiée à une société privée, [selon des informations du Parisien](#). Ces voitures banalisées équipées de caméras infrarouge pourront flasher sans que l'automobiliste s'en rende compte. L'Etat souhaite que leur nombre passe de 319 à 440 d'ici à deux ans. Un appel d'offre sera passé, et les premiers modèles seront expérimentés en septembre dans une région de l'Hexagone.

L'exécutif veut aussi augmenter l'utilisation de ces véhicules, aujourd'hui trop faible. En moyenne, ces véhicules ne circulent que 1h13 par jour. Avec cette mesure, l'Etat souhaite "multiplier par trois ou quatre les heures de sortie des voitures qui circuleront de jour comme de nuit". L'Etat espère ainsi pouvoir redéployer les effectifs de police et de gendarmerie pour réaliser davantage de contrôles sur les routes.

Mais la mesure inquiète nombre d'automobilistes. Selon une enquête Harris Interactive, 76% des sondés estiment que cette mesure "aura pour objectif d'augmenter le montant des contraventions collectées par l'Etat". Par ailleurs, 86% des personnes interrogées pensent que les sociétés en charge de ces radars réaliseront des contrôles aux endroits où elles ont le plus de chance de flasher. "Les radars ne peuvent pas être gérés par des sociétés privées dont l'objectif est la réalisation de bénéfices et qui flasheront à tout-va", a notamment fustigé Pierre Chasseray, président de l'association 40 millions d'automobiliste.

Le délégué interministériel à la sécurité routière Manuel Barbe a tenté de rassurer en affirmant que "la rétribution de ces prestataires agréés ne dépendra pas du nombre d'amendes".